

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

*Ministère des Infrastructures, des
Transports Terrestres et Aériens*



Financement FERA

Avis d'Appel d'Offres national– Cas sans pré qualification Pour les services de désencombrement du réseau routier de Dakar (Marché de clientèle)

N°D/1722/A1

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « l'AS» du 20 Décembre 2023.

2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures et des Transports Terrestres et Aériens, a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Fonds d'entretien routier autonome (FERA) afin de financer son programme d'entretien routier annuel et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de marché de clientèle pour les **services de désencombrement du réseau routier de Dakar.**

Le marché est à conclure pour la gestion 2024 et peut être renouvelé en cas d'accord partie sans pouvoir dépasser trois (3) ans.

3. L'Agence de Travaux et de Gestion des Routes sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants :

- Le déguerpissement des occupants de l'emprise de la route,
- La démolition des constructions et installations irrégulières de toutes natures dans l'emprise de la route,
- Le dégagement de l'emprise de la route des encombrements et occupations irrégulières de toutes natures.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence de Travaux et de Gestion des Routes auprès de Monsieur le Directeur général de AGEROUTE - Email : : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à la dite Agence sise à la rue David Diop x Rue F - Fann résidence tous les jours ouvrables de 08h à 17 h à compter du **23 juillet 2024**.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

i) avoir réalisé au cours **des dix (10) dernières années** à partir de **2014** une prestation similaire d'une valeur de **deux cent quatre-vingt millions (280 000 000) FCFA**. L'attestation de service fait devra être produite.

ii) avoir réalisé au cours des **trois (3) dernières années** à partir de 2021 un chiffre d'affaire moyen annuel d'au moins **Cinq Cent trente Millions (530 000 000) FCFA** ;

iii) Fournir les états financiers certifiés par un expert-comptable agréé par l'ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à partir de 2021.

iv) Disposer d'une attestation de liquidités et/ou de facilités de crédit d'un montant de

(quatre-vingt-dix millions) 90 000 000 FCFA délivrée par une institution bancaire agréée par le ministère des Finances et du Budget. Les lignes de crédits fournies par les organismes d'assurances ne seront pas acceptées.

Le prestataire devra également disposer :

- d'un chef d'équipe titulaire d'un Bac + 2 en Transport et Logistique ou équivalent ayant au moins trois (03) ans d'expérience. Il doit être apte à conduire correctement les opérations, et faire les rapports d'activité. Les CV et diplôme du chef d'équipe doivent être fournis ;

- Des conducteurs qualifiés et expérimentés ;

- Du matériel appartenant au soumissionnaire (acte de propriété fournie) d'au moins 2/3 du matériel demandé, les justificatifs de propriété devront obligatoirement être produits pour chaque équipement proposé à cet effet.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable d'un montant de **Vingt Cinq Mille (25 000) FCFA** par versement au compte n° **SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque **UBA** sise à la Route des Almadies.

Un exemplaire du DAO sera disponible sur place pour consultation.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la cellule de passation de marchés de l'AGEROUTE sise à la rue David Diop x Rue F - Fann résidence au plus tard le 22 août 2024 à **11 Heures 30 mn précises (GMT)**.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse mentionnée ci-dessus le **22 août 2024 à 11 H 30 mn précises (GMT)**.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **Quatre millions Cinq cent mille (4 500 000) Francs CFA. La garantie de soumission doit rester valable 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.**

Les offres demeureront valides pendant une durée 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

LE DIRECTEUR GENERAL

Mamadou NDAO